ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.150F25828

15ème legislature

Question N°: 25828	De Mme Corinne Vignon (La République en Marche - Haute-Garonne)			Question écrite	
Ministère interrogé > Solidarités et santé			Ministère attributaire > Santé et prévention		
Rubrique >pharmacie et médicaments		Tête d'analyse >Parution décret médicaments sans ordonnance	Analyse > Parution décret mé ordonnance.	Analyse > Parution décret médicaments sans ordonnance.	
Question publiée au JO le : 14/01/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Ce projet de loi prévoit que certains médicaments, notamment ceux qui permettent de guérir une cystite et qui actuellement doivent être prescrits par ordonnance d'un médecin, pourront être délivrés par le pharmacien sans ordonnance. Cette mesure est une mesure de bon sens qui ne sera effective qu'une fois le décret paru. Aussi, elle lui demande quand ce décret sera publié afin que cette disposition puisse entrer en vigueur.